

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-03/22C

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 A LA SPA 66.

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	28
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Louis SALA, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Jean ROMEO
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Jacques FIGUERAS
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Dominique ANDRAULT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Angèle PEREZ, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE, Thierry SOLDÀ.

Secrétaire de séance Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 20 mars 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « Gestion de la fourrière animale » (arrêté préfectoral n°2063/05 du 28 juin 2005), attribue chaque année une subvention de fonctionnement à la SPA de 200,00 €.

Il est proposé la reconduction de cette aide pour l'année 2024.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 de 200,00 € à la SPA ;

☞ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette aide sont inscrits au budget général primitif 2024 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

